

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux et le dix novembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la
présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Ont pris part à la délibération : 9 (dont 2 pouvoirs)

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/10/2022

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, Mme Jeanne RODRIGUEZ, M. E.
COZON, M. Christophe SARAYOTIS, M. Jean François FAURE, M. Pierre VIEUX,

Absent excusé : M. Frank BRESSON a donné pouvoir à M. Christophe SARAYOTIS,
M. Jean PUZENAT, a donné pouvoir à Mme Christine TERRAIL

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du précédent conseil approuvé à l'unanimité

1/ Mise à jour des tableaux

Suite au départ de deux conseillers municipaux, les délégués et suppléants remplaçants ont
été désignés par délibération.

Délibération N°2022-11-03 approuvée à l'unanimité.

2/ Déneigement

- Une communication liée au déneigement va être mise en place pour rappeler les règles de
bonne conduite. Procédure diffusée prochainement sur Gervanne-sye et PanneauPocket.

- M. Frank Lebrat notifie au Conseil municipal qu'il assure le dernier déneigement pour 2022-
2023. Il convient de trouver un remplaçant pour 2023-2024.

- Augmentation du tarif du déneigement due à l'augmentation des matériaux et carburants.

3/ Projet ossuaire

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est obligatoire même pour les petites communes.
Une étude est en cours avec le service des cimetières départemental.

4/ Contrôle des distances globales des chemins et routes communales

- Le contrôle des distances sera effectué par M. Faure et M. Bresson pour la mise à jour des
distances à déclarer.

- Un avis au public est publié pour l'échange de chemin rural n°29 sur le Vellan : Un registre
d'observations et le plan sont à votre disposition à la Mairie aux horaires d'ouverture. Cet avis
sur le déplacement du chemin sera consultable au panneau d'affichage à compter de vendredi
18/11/2022 au 17/12/2022, soit 1 mois de consultation.

Délibération N°2022-11-01 approuvée à l'unanimité.

- Les sœurs Lacroix ont accepté de mettre à disposition 3 mètres de chemin rural CR25
derrière la maison d'habitation à L'anchatra, comme l'exige la règle des chemins ruraux.

Celles-ci souhaitent la prise en charge financière par la Commune, de la démolition du mur qui fût construit par leur père.

5/ Parc Naturel régional du Vercors

La charte du Parc est en cours de révision pour 15 ans. Le Conseil Municipal attend un résumé par Frank Bresson au Conseil du 07/12/2022 avant de se prononcer sur la reconduction de l'adhésion de la commune au parc naturel régional du Vercors.

6/ Réhabilitation par bail emphytéotique, logements particuliers

Le CM lance une étude.

7/ Désignation d'un délégué incendie (SDIS Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme) : M. Frank Bresson a été renouvelé par le CM en tant que délégué, Christine Terrail se propose en tant que suppléante.

8/SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : Conférence du jeudi 15/12/2022 à 13h30 à la CCVD. Le principal thème abordé sera l'EAU. Seront présents Pierre Vieux et Daniel Cotton.

9/ Devis REYNIER – Ancienne École de La Blache

- Le Conseil municipal est Pour ce devis à l'unanimité : en incluant une isolation adaptée pour demander une subvention éventuelle.

- Devis REYNIER – Auvent Ancienne poste pour abris chaudière

Le CM valide le devis à l'unanimité

10/ Charges provisionnées

Le Conseil municipal donne son accord pour que la provision sur charges versée par le locataire de l'Ancienne Poste soit augmentée à 37,40€/mois, à compter du loyer de décembre 2022. Ces charges locatives provisionnées concernent : TEOM (20,32€/mois) et Charges pour l'entretien de la chaudière (17,08€/mois).

Délibération N°2022-11-02 approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Bornage des parcelles communales du parking du bas cadastrées : 240 D 255 ; 240 D 254
- Bornage des parcelles communales de La Sauzy cadastrées : 240 D 1056 ; 240 D 1058

Séance levée à 22h00

Prochain Conseil fixé au MERCREDI 07/12/2022 à 18h30 en Mairie.

